|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  | **Une image contenant texte, rouge, signe, capture d’écran  Description générée automatiquement** |

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le 20 janvier 2023,

**Hausse des coûts de l’énergie :**

**La Région met en place un dispositif exceptionnel pour soutenir les boulangers normands**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et Sophie Gaugain, 1ère Vice-présidente de la Région Normandie en charge du développement économique, ont présenté, cet après-midi, à l’Abbaye-aux-Dames à Caen le dispositif exceptionnel mis en place par la collectivité pour soutenir les boulangers normands face à** **la hausse des coûts de l’énergie, en présence notamment de Fabrice Suzanne, Président de la Fédération Régionale de la Boulangerie–Pâtisserie de Normandie et de Franck Nibeaudo, Vice-Président de l'Ordre des experts-comptables de Normandie.**

*« Les boulangers subissent de plein fouet la hausse des coûts de l’énergie qui met en danger l’existence même de certains commerces. C’est pourquoi, nous avons décidé de mettre en place un dispositif exceptionnel afin d’aider les boulangers normands à faire face aux tensions de trésorerie liées à l’explosion des prix de l’électricité. Cette mesure s’inscrit dans la continuité des actions que nous avons mis en place ces dernières années. Depuis 2016, à travers ses différents dispositifs, la Région s’emploie à soutenir les sociétés qui vont bien pour qu’elles aillent encore mieux et à sauver, autant que possible, celles qui traversent des crises »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

Les boulangers font partie des artisans les plus touchés non seulement par la hausse des prix des matières premières mais aussi par la hausse des prix de l’électricité. Equipés de fours électriques puissants, ces derniers dépassent bien souvent le seuil maximal de 36 kVA de puissance souscrite et ne peuvent, à ce titre, bénéficier des tarifs réglementés de vente de l’électricité (TRV).

« *Le dispositif exceptionnel mis en place par la Région, en lien avec les représentants de la profession, et en partenariat avec l’Ordre des Experts-Comptables de Normandie, vise à aider les boulangers normands à faire face à cette crise de l’énergie. Ce dispositif sera simple et permettra, comme pendant la crise covid, d’être activé dans des délais minimums pour répondre aux besoins des professionnels du secteur »* a expliqué Sophie Gaugain, 1ère Vice-présidente de la Région Normandie en charge du développement économique.

Ces derniers peuvent dès à présent adresser une demande d’aide financière à l’adresse suivante : boulangeries\_normandie@laregionnormandie.fr

Sous réserve d’éligibilité, ils pourront, sans garantie, bénéficier d’**un prêt à taux nul d’un montant dépendant de leurs besoins, remboursable sur quatre ans, avec un décalage de début d’amortissement de 18 mois.**

L’AD Normandie centralisera l’ensemble des demandes qui seront instruites par le centre de gestion mis en place par la Fédération Régionale de la Boulangerie–Pâtisserie de Normandie, avec l’appui de l’Ordre des Experts comptables.

*« Les présidents des groupements départementaux se réjouissent que la Région ait pris en compte les difficultés actuelles de la boulangerie et mette en place les mesures permettant à nos artisans-boulangers d’exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles, dans le contexte de crise dans lequel nous nous trouvons »* a déclaré Fabrice Suzanne, Président de la Fédération Régionale de la Boulangerie–Pâtisserie de Normandie

*« Soucieux de la bonne santé des entreprises du territoire, les experts comptables normands sont prêts à mettre leur expertise à contribution pour faciliter au mieux la distribution de l’aide régionale au profit des artisans-boulangers »* a complété Franck Nibeaudo, Vice-Président de l'Ordre des experts-comptables de Normandie.

Charlotte Chanteloup – 06 42 08 11 68 – charlotte.chanteloup@laregionnormandie.fr